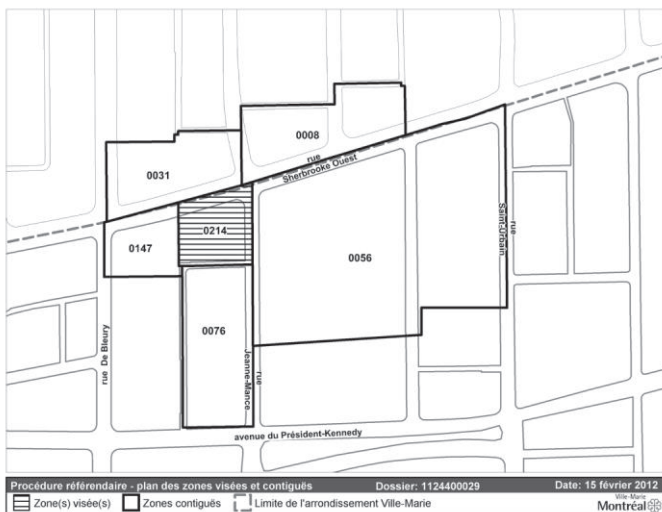


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- 1° Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 8 mai 2012, a adopté le premier projet dont la description suit :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer les catégories d'usages C.4A, H par les catégories C.2A, H dans la zone 0271 en bordure de la rue Sherbrooke entre les rues Jeanne-Mance et De Bleury (dossier 1124400029);



- 2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 23 mai 2012, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- 3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
- 4° Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5° Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 12 mai 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie